2023 Code de conduite

PropriétésDeChoix

Respecter notre raison d'être

Chaque comportement, chaque interaction et chaque décision a son importance.

Nous comptons les uns sur les autres pour faire ce qui est juste et agir de façon éthique dans le but de respecter notre raison d'être : créer une valeur durable pour les futures générations. Nous devons nous appuyer sur nos valeurs ÊTRE, notre culture bleue et le Code de conduite pour être sûrs de faire ce qui est juste et d'agir de façon éthique.

Notre Code de conduite (le « Code ») définit les attentes que nous avons vis-à-vis de tous nos collègues, c'est-à-dire qu'ils se traitent mutuellement de manière équitable et respectueuse, se comportent de manière éthique et honnête, garantissent une tolérance zéro en matière de discrimination et de harcèlement et s'expriment lorsque quelque chose ne va pas. Ces attentes s'appliquent également à l'externe, où le fait de mener nos activités avec intégrité permet à nos intervenants de voir que nous faisons les choses comme il se doit. En comprenant comment prendre de bonnes décisions et en choisissant de faire ce qui est juste, nous pouvons atteindre notre objectif de créer une valeur durable.

Veuillez prendre le temps de lire le Code attentivement, de bien comprendre ce qu'il signifie pour vous et comment il peut guider vos actions à Propriétés de Choix. Le Code tente de traiter des problèmes les plus courants auxquels vous pourriez faire face, mais il n'aborde pas toutes les situations possibles. Si vous n'êtes pas sûr de ce que vous devez faire, veuillez consulter la page 6 du Code, qui présente les questions que vous devez vous poser.

Nous devons tous relire le Code chaque année pour nous rappeler nos responsabilités et nous devons continuellement nous tenir mutuellement responsables. Merci de faire ce qui est juste et de créer une culture dont nous pouvons tous être fiers.

Rael Diamond
Président et chef de la direction

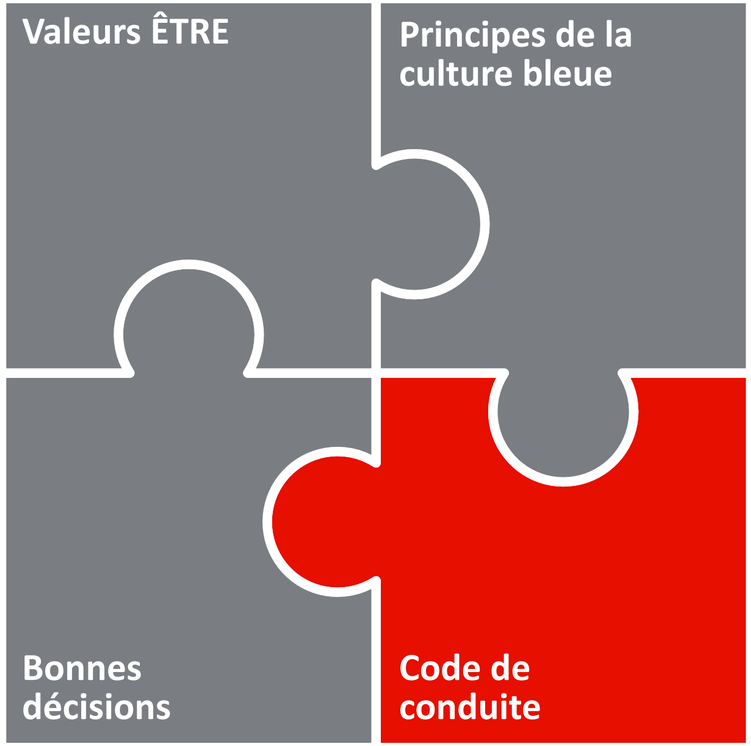

Respecter notre raison d'être

Valeurs ÊTRE

Souci

Nous nous soucions de nos collègues, de nos locataires et de nos communautés.

Responsabilité

Nos actions nous tiennent à cœur et nous assumons nos responsabilités quant aux résultats.

Respect

Nous nous faisons confiance et nous respectons mutuellement.

Excellence

Nous nous efforçons d'être les meilleurs dans notre catégorie.

Culture bleue

Être authentique

Des personnes transparentes et honnêtes qui sortent de leur zone de confort pour rallier l'entreprise à notre raison d'être et à notre stratégie.

Bâtir la confiance

Des personnes qui présument d'une intention positive pour responsabiliser les autres et permettre des méthodes de travail efficaces.

Créer des liens

Des personnes qui réduisent les cloisonnements et favorisent les partenariats interfonctionnels.

Table des matières

Vue d'ensemble **2**

Respecter notre raison d'être 2-3

Connaître vos responsabilités 5

Comment prendre de bonnes décisions 6

Dites-le! 7

À qui s'adresser 8

Avoir nos locataires et nos collègues à cœur **9**

Droits de la personne, diversité, équité et inclusion 10-11

Accessibilité 12

Alcool et drogues au travail 13

Violence, harcèlement et discrimination 14

Environnement, santé et sécurité au travail 15

Assumer nos actions **16**

Conflit d'intérêts 17-18

Cadeaux et divertissements 19-20

Concurrence loyale 21

Négociation des titres 22

Lutte contre la fraude 23

Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent 24-25

Intégrité de l'information financière 26

Respecter nos actifs **27**

Renseignements confidentiels 28

Confidentialité 29

Sécurité de l'information 30

Marque et propriété intellectuelle 31

Médias sociaux 32

Un avenir durable 33

Ressources supplémentaires **34**

Connaissez vos responsabilités

Les comportements qui vont à l'encontre du Code ont un effet négatif sur l'image de la personne en question et sur celle de l'entreprise et des autres collègues. Propriétés de Choix ne tolérera aucune violation du Code ou de ses politiques et procédures connexes. Un collègue qui enfreint le Code fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement ou à une action en justice.

Propriétés de Choix a à cœur d'agir avec honnêteté et intégrité dans tout ce qu'elle entreprend. Cet engagement contribue à faire de nous un propriétaire, un gestionnaire des lieux, un promoteur immobilier de confiance et un milieu de travail formidable.

Il est très important pour Propriétés de Choix de se conformer aux lois et à la réglementation en vigueur, et elle s'attend à ce que les collègues les connaissent et les respectent, tout comme les politiques et les procédures de Propriétés de Choix.

Tous les collègues doivent :

- Lire, comprendre et respecter le Code ainsi que les lois, les politiques et les procédures qui s'appliquent à leur rôle.
- Participer à toutes les formations relatives à leur rôle.
- Signaler toute violation présumée de la loi, du présent Code ou des politiques et procédures de Propriétés de Choix.
- Collaborer pour résoudre les problèmes d'une manière constructive qui respecte les droits des collègues et protège les renseignements personnels.

Si Propriétés de Choix dispose de politiques ou de procédures pour votre poste qui sont plus strictes ou plus précises que celles présentées dans le Code, ce sont ces premières qui prévalent.

Demandez de l'aide pour prendre les bonnes décisions

Faire ce qui est juste est notre objectif ultime. Si la bonne chose à faire n'est pas claire, demandez conseil.

- Utilisez le cadre Comment prendre de bonnes décisions ↗.
- En cas de doute, consultez la page À qui s'adresser ↗

Osez parler! Si vous n'êtes pas à l'aise avec quelque chose, dites-le

Soyez à l'affût des activités suspectes et des décisions ou comportements contraires à l'éthique ou non conformes.

- Si vous voyez quelque chose qui vous semble clocher, dites-le! ↗
- Collaborez aux enquêtes afin de résoudre le problème et de prévenir de futurs incidents.

Comment prendre de bonnes décisions

Parfois, nous faisons face à des situations où la bonne chose à faire n'est pas évidente. Le Code peut vous aider à prendre de bonnes décisions, conformes et éthiques.

Posez-vous les questions suivantes et répondez de façon sincère et honnête. Cela vous aidera à déterminer si la décision est à la fois éthique et conforme.

À qui s'adresser pour obtenir de l'aide ↗

Est-ce légal et conforme aux valeurs ÊTRE, au Code de conduite et aux politiques de Propriétés de Choix?

◯ Oui ◯ Non ◯ Incertain

Est-ce dans l'intérêt supérieur de nos locataires, de nos collègues, de notre communauté et de Propriétés de Choix?

◯ Oui ◯ Non ◯ Incertain

Seriez-vous à l'aise si cela était rapporté dans les nouvelles ou à quelqu'un que vous respectez, et seriez-vous prêt à être tenu responsable de vos actions?

◯ Oui ◯ Non ◯ Incertain

Oui

Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions, la décision est probablement acceptable.

Non

Si vous avez répondu « Non » à une question, arrêtez. Ne le faites pas, car il y a un potentiel de graves conséquences. Demandez conseil sur ce qu'il faut faire ensuite.

Incertain

Si vous avez répondu « Incertain » à une question, demandez conseil.

Lorsque vous avez besoin de conseils, consultez d'abord votre gestionnaire. Les gestionnaires peuvent également consulter les services appropriés en fonction de la nature du problème, y compris les Services juridiques et le Service de la conformité.

Dites-le!

Le changement commence par une voix. Si vous voyez quelque chose qui vous semble clocher, **dites-le!**

Ressources supplémentaires

Affiche « Dites-le! » ↗

Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, l'audit et les contrôles internes ↗

Votre signalement sera pris au sérieux, et vous serez traité avec respect

Nous accordons une grande importance aux collègues lorsqu'ils osent parler, car cela favorise une culture de transparence et de confiance, et c'est la bonne chose à faire. Nous sommes là pour vous écouter.

Personne ne doit user de représailles contre un collègue qui, agissant de bonne foi, exprime une préoccupation

Nous interdisons aux collègues d'exercer des représailles contre quiconque s'exprime de bonne foi. Les exemples de représailles comprennent le congédiement, la suspension ou la rétrogradation. Tout collègue qui use de représailles contre quiconque ayant signalé de bonne foi un incident ou un incident potentiel est passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Les gestionnaires assureront votre confidentialité et votre anonymat, si vous le demandez, et ils signaleront le problème au Service de la conformité

Tous les signalements demeureront confidentiels et pourront être faits de façon anonyme. La confidentialité de la personne qui fait le signalement sera respectée et les renseignements confidentiels ne seront divulgués qu'en cas de nécessité absolue ou si la loi l'exige.

À qui dois-je m'adresser?

Votre gestionnaire ou les Ressources humaines

Le Service de la conformité à l'adresse compliance@choicereit.ca ↗

La ligne Action-Intégrité (anonyme), 1-855-441-6840 ou choiceintegrity.com ↗

À qui s'adresser

Le Code est appuyé par des politiques, des procédures et des ressources précises pour vous aider. Si vous n'y avez pas accès, veuillez communiquer avec les ressources suivantes pour toute question ou préoccupation.

Vos gestionnaires peuvent vous offrir des précisions sur le Code et toutes nos politiques et procédures. Vous pouvez également signaler un incident à votre gestionnaire.

Le **Service de la conformité** peut offrir des conseils concernant les questions relatives au Code ou à la conformité et l'éthique. Vous pouvez également signaler un incident au Service de la conformité.

compliance@choicereit.ca ↗

La **ligne Action-Intégrité** permet aux collègues de signaler de façon anonyme toute chose avec laquelle ils ne se sentent pas à l'aise.

1-855-441-6840
choiceintegrity.com ↗

Les **Ressources humaines** peuvent expliquer et répondre à des questions relatives à l'emploi, aux avantages sociaux ou au milieu de travail.

hr@choicereit.ca ↗

Les **Services juridiques** peuvent expliquer et interpréter le Code, les lois et les règlements et fournir des conseils sur diverses questions.

legalchoicereit@choicereit.ca ↗

L'**équipe de la sécurité de l'information** peut répondre à vos questions ou préoccupations en matière de cybersécurité et de sécurité de l'information.

infosec@choicereit.ca ↗

Le **Bureau de la protection de la vie privée** peut répondre aux questions ou aux préoccupations en matière de confidentialité.

privacy@choicereit.ca ↗

L'**équipe de l'environnement, de la santé et de la sécurité au travail** peut répondre à toutes les questions et préoccupations relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité.

ehs@choicereit.ca ↗

La **Gestion des dossiers** peut répondre à toute préoccupation concernant la gestion des documents.

rm@choicereit.ca ↗

Les **Relations avec les investisseurs** peuvent répondre à toutes les questions des porteurs de parts ou de la communauté d'investisseurs.

investor@choicereit.ca ↗

Contact par un organisme de réglementation :

Si vous êtes avisé d'une enquête ou d'une demande de renseignements émanant d'une autorité réglementaire : **Informez votre gestionnaire et les Services juridiques avant de prendre des mesures.**

Avoir nos locataires et nos collègues à cœur

Tous les collègues doivent avoir nos locataires à cœur. Notre priorité absolue est de répondre aux besoins de nos locataires et de leur fournir un service de qualité ainsi qu'un endroit sûr où travailler ou vivre.

Notre obligation de prendre soin s'étend aux autres collègues et, dans nos rôles quotidiens, nous devons veiller à agir avec respect et à suivre nos valeurs ÊTRE et les principes de la culture bleue.

Droits de la personne, diversité, équité et inclusion

Si vous avez des questions concernant les droits de la personne ou la diversité, l'équité et l'inclusion, veuillez communiquer avec les RH et si vous voyez un comportement avec lequel vous n'êtes pas à l'aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Cadre DEI ↗

Code de conduite des fournisseurs ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Droits de la personne

Chez Propriétés de Choix, nous reconnaissons notre responsabilité de respecter et de protéger les droits de la personne de nos collègues, de nos locataires et des membres des communautés dans lesquelles nous opérons et construisons. Notre responsabilité est démontrée par l'entremise de nos activités et de politiques officielles, comme le présent Code. Notre Code encourage des lieux de travail sécuritaires et respectueux pour nos collègues et nos locataires.

Diversité, équité et inclusion

Propriétés de Choix s'engage au développement et à la diffusion d'une culture de diversité, d'équité et d'inclusion, et ce, à tous les niveaux. Nous croyons que le recrutement et la fidélisation de personnes aux expériences, talents et perspectives variés sont essentiels à la création d'une valeur durable. Une culture inclusive favorise une plus grande créativité et innovation. Nous pouvons ainsi mieux servir et toucher les diverses communautés dans lesquelles nous opérons et construisons.

Droits de la personne, diversité, équité et inclusion

Si vous avez des questions concernant les droits de la personne ou la diversité, l'équité et l'inclusion, veuillez communiquer avec les RH et si vous voyez un comportement avec lequel vous n'êtes pas à l'aise, **dites-le! ↗**

Ressources supplémentaires

Cadre DEI ↗

Code de conduite des fournisseurs ↗

Une grande partie de nos efforts en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (« DEI ») sont le fait de notre comité DEI, que nous avons formé pour renforcer notre engagement envers la DEI, par le biais de nos quatre piliers clés :

Éducation et culture

Nous encourageons l'échange d'expériences vécues entre nos collègues.

Recrutement, progression et conduite

Nous nous engageons à bâtir une main-d'œuvre qui reflète les communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Communauté

Nous soutenons les organismes de bienfaisance dans les communautés où nous exerçons nos activités par le biais d'heures de bénévolat et de collectes de fonds.

Fournisseurs

Conformément à notre Code de conduite des fournisseurs, nous demandons aux fournisseurs de traiter tout le monde de manière juste et équitable, de créer un environnement propice à l'ouverture et d'agir de manière à promouvoir une culture d'inclusion.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Traitez chacun de façon juste et équitable, sans discrimination, conformément aux lois sur les droits de la personne.
- Reconnaissez et évitez les préjugés.
- Engagez un dialogue pour en savoir plus sur la diversité des personnes et des points de vue dans notre milieu de travail et nos communautés.
- Créez un climat d'ouverture d'esprit et agissez de manière à favoriser une culture d'inclusion.

Notre façon de penser, d'agir et d'interagir avec les autres façonne notre culture bleue et nos valeurs ÊTRE. En tenant compte non seulement de « ce que » nous faisons, mais aussi de « comment » nous le faisons, nous serons en mesure d'offrir une expérience exceptionnelle à nos locataires tout en obtenant des résultats durables et inédits dans un milieu de travail vraiment formidable.

Accessibilité

Si vous avez des questions concernant l'accessibilité, veuillez communiquer avec les RH et si vous remarquez des obstacles à l'accessibilité, **dites-le! ↗**

Ressources supplémentaires

Politique sur l'accessibilité ↗

Plan d'accessibilité pluriannuel ↗

Politique relative à l'accessibilité du service à la clientèle et aux locataires ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix s'engage à repérer, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité pour les personnes ayant un handicap. Nous nous efforçons de promouvoir une main-d'œuvre qui reflète la population canadienne à tous les niveaux de l'organisation. Lorsqu'une personne demande une mesure d'adaptation pour accéder aux sites, aux services, à un emploi ou aux programmes, il en va de notre devoir de collaborer avec elle pour éliminer les obstacles et soutenir ses besoins.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Comprendre les mesures d'adaptation

Une mesure d'adaptation consiste à offrir un arrangement ou de l'assistance aux personnes ayant un handicap pour qu'elles puissent jouir de l'égalité d'accès aux marchandises, aux services, aux emplois et aux programmes offerts par Propriétés de Choix. Les mesures d'adaptation dépendent des besoins particuliers de chaque personne.

Tous les collègues doivent suivre la formation en ligne intitulée « Rendre notre milieu de travail accessible » pour comprendre comment accommoder les personnes ayant un handicap.

Fournir de l'information et des communications accessibles

Répondez aux demandes de méthodes alternatives pour accéder à l'information ou aux services.

Éliminer les obstacles dans notre milieu de travail

- Fournissez des mesures d'adaptation raisonnables lorsque possible.
- Offrez une égalité des chances à toutes les étapes du cycle d'emploi.
- Communiquez avec les personnes ayant un handicap de façon à tenir compte de leurs besoins uniques.
- Accueillez les animaux d'assistance et appuyez les travailleurs ou les personnes ayant des appareils visant à soutenir les personnes ayant un handicap sur nos sites.

Alcool et drogues au travail

Si vous avez des questions au sujet de l'alcool et des drogues au travail, veuillez communiquer avec les RH, et si vous voyez un collègue qui a les facultés affaiblies au travail, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Programme d'aide aux employés et à leur famille ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriété de Choix s'engage à fournir un environnement de travail sécuritaire et sain. Les collègues doivent se présenter au travail concentré et être prêts à faire leur travail. L'affaiblissement des facultés par l'alcool ou les drogues au travail a une incidence négative sur votre jugement et peut causer des blessures graves au travail pour les collègues, les locataires et les autres personnes.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Aptitude au travail

Ne vous présentez pas au travail avec les facultés affaiblies. Vous ne devez pas consommer de drogues illicites, d'alcool ou de cannabis récréatif avant ou pendant votre travail. Toutefois, la consommation responsable d'alcool est permise lors des événements où Propriétés de Choix l'a autorisée.

Si vous devez prendre des médicaments en vente libre, prescrits ou autorisés qui pourraient affaiblir vos facultés au travail (y compris le cannabis médical), informez à l'avance votre gestionnaire ou les Ressources humaines afin qu'ils puissent déterminer si des mesures d'adaptation peuvent être prises.

Ne soyez pas gêné de communiquer avec votre gestionnaire ou les Ressources humaines. Il est important de discuter de la question si vous avez une dépendance qui pourrait avoir une incidence sur votre rendement ou votre sécurité. Les services du Programme d'aide aux employés et à leur famille sont à votre disposition en tout temps.

Violence, harcèlement et discrimination

Propriétés de Choix ne tolère ni violence, ni harcèlement, ni discrimination.

Un milieu de travail sécuritaire signifie également que nos normes en matière de violence, de harcèlement et de discrimination s'appliquent à nos collègues, ainsi qu'à nos fournisseurs, entrepreneurs, locataires ou visiteurs.

Si vous avez des questions concernant la violence, le harcèlement et la discrimination, veuillez communiquer avec les RH et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Politique sur la violence, le harcèlement et la discrimination en milieu de travail ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Pour faire en sorte que nos collègues et locataires se sentent bien, protégés, soutenus et à l'aise, nous devons nous assurer que nos milieux de travail et les communautés dans lesquelles nous opérons et construisons sont exempts de violence, de harcèlement et de discrimination. Nous avons tous la responsabilité de créer une culture de confiance et de respect qui favorise un environnement de travail positif. Cette norme exige que nous soyons tous respectueux et inclusifs.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Chez Propriétés e Choix, nous avons une tolérance zéro envers la violence, le harcèlement et la discrimination.

Vos responsabilités

La violence et le harcèlement prennent de nombreuses formes, notamment la force physique, les commentaires verbaux, l'intimidation et les menaces.

Nous attendons de tous nos collègues qu'ils veillent à ce que le lieu de travail soit exempt de harcèlement, de violence et de discrimination.

La **violence** est un acte physique ou une menace de nature hostile, agressive ou insistante.

Le **harcèlement** est tout traitement inadéquat ou inapproprié qui affecte négativement le bien-être physique ou mental de l'autre personne et que vous devriez savoir être une cause d'humiliation ou d'intimidation. Cela peut inclure des commentaires concernant la race, les croyances, le sexe et l'orientation sexuelle, ou toute forme de harcèlement sexuel. N'oubliez pas que le harcèlement n'exige pas une intention d'offenser.

La **discrimination** est un traitement inégal fondé sur des caractéristiques protégées comme l'origine ethnique, les croyances, la religion, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, le handicap, l'âge, la nationalité, l'ascendance, le lieu d'origine, la situation familiale ou matrimoniale ou d'autres caractéristiques personnelles.

Environnement, santé et sécurité au travail

La sécurité ne se limite pas aux procédures et à l'équipement; elle doit faire partie de nos habitudes quotidiennes.

Propriétés de Choix dispose de collègues qualifiés dévoués aux questions environnementales.

Propriétés de Choix procède régulièrement à des examens de la conformité sur ses sites et assure un suivi continu des procédures et pratiques et les améliore; cependant, nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la conformité.

Si vous avez des questions concernant l'environnement, la santé et la sécurité au travail, veuillez communiquer avec ehs@choicereit.ca et, si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Politique de l'environnement ↗

Politique en matière de santé et sécurité ↗

Procédures ESST ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous nous engageons à gérer les obligations, les questions et les procédures liées à la conformité en matière d'environnement, de santé et de sécurité au travail (« ESST »).

Le programme ESST de Propriétés de Choix s'efforce d'établir et de maintenir un système permettant de repérer et de contrôler les dangers et les risques prévisibles qui peuvent entraîner des blessures, des maladies, des dommages matériels, des accidents, la contamination ou des pertes de sécurité.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

- Comprenez et suivez les politiques et procédures en matière de ESST qui s'appliquent à votre rôle.
- Conformez-vous de manière stricte à la loi et à toutes les exigences en matière de l'environnement et de sécurité.
- S vous êtes un gestionnaire, donnez l'exemple d'un leadership sécuritaire et créez un milieu de travail où les comportements dangereux sont immédiatement corrigés.
- Les collègues ont le droit de refuser d'effectuer un travail s'il n'est pas sécuritaire ou s'ils n'ont pas reçu la formation appropriée.
- Portez et utilisez l'équipement de protection individuelle, les vêtements et les appareils requis.
- Travaillez et agissez d'une manière qui ne met pas en danger votre sécurité ou celle de vos collègues ou de nos locataires.

Assumer nos actions

Il est essentiel que les collègues fassent preuve d'intégrité et de responsabilité dans toutes leurs interactions lorsqu'ils représentent Propriétés de Choix.

Pour protéger votre réputation et étant donné qu'il s'agit de la bonne chose à faire, tous les collègues de Propriétés de Choix doivent se comporter de manière éthique, légale et professionnelle.

Conflit d’intérêts

Si vous avez des questions au sujet des conflits d’intérêts, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité, et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l’aise, **dites-le! ↗**

Ressources supplémentaires

Politique sur les conflits d’intérêts ↗

Politique Pouvoir de lier la société ↗

Politique sur l’approbation des dépenses ↗

Code de conduite des fournisseurs ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous devons nous assurer que rien n’interfère avec notre capacité de prendre de bonnes décisions d’affaires et d’agir dans l’intérêt supérieur de Propriétés de Choix. En cas de conflit d’intérêts réel ou apparent, vous devez divulguer la situation et demander conseil.

Un conflit d’intérêts survient lorsque vos intérêts personnels influencent réellement ou semblent influencer votre capacité à prendre des décisions dans l’intérêt supérieur de Propriétés de Choix.

Qu’est-ce que cela signifie pour moi?

S’agit-il d’un conflit? Posez-vous les questions suivantes :

- Mes intérêts personnels ou mes relations pourraient-ils influencer les décisions que je prends?
- Quelqu’un d’autre pourrait-il en avoir l’impression?

Si **oui**, c’est probablement un conflit, alors demandez conseil.

Conformément à notre Code de conduite des fournisseurs, nous demandons également aux fournisseurs de signaler tout conflit d'intérêts réel ou potentiel, avant de faire des affaires avec Propriétés de Choix.

Si le fournisseur vous informe d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel, veuillez contacter le Service de la conformité.

Conflit d'intérêts

Si vous avez des questions au sujet des conflits d'intérêts, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité, et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le! ↗**

Ressources supplémentaires

Politique sur les conflits d'intérêts ↗

Politique Pouvoir de lier la société ↗

Politique sur l'approbation des dépenses ↗

Code de conduite des fournisseurs ↗

***Remarque :** Un agent public est une personne qui occupe une position d'autorité officielle qui lui est conférée par un État et comprend ceux qui occupent une position législative, administrative ou judiciaire, qu'ils soient nommés ou élus.

✓ En tant que collègue, vous devez :

- Lire et comprendre la Politique sur les conflits d'intérêts, la Politique Pouvoir de lier la société et la Politique sur l'approbation des dépenses.
- Signaler au Service de la conformité tout conflit d'intérêts potentiel ou réel dès que vous en avez connaissance, y compris toute relation avec des agents publics.* Si vous n'êtes pas certain si une situation présente un conflit d'intérêts, adressez-vous à votre gestionnaire, aux Ressources humaines ou au Service la conformité.

Participer à des activités et des emplois extérieurs

Si vous souhaitez accepter un poste au sein d'un conseil d'administration d'une organisation externe à but lucratif ou non lucratif, vous devez en informer au préalable le Service de la conformité et vous assurer que cette nomination ne crée pas de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

✕ En tant que collègue, vous ne devez pas :

- Embaucher, gérer ou faire des affaires avec un parent ou une personne avec qui vous avez une relation personnelle étroite, sans divulguer cette relation et obtenir l'approbation de votre gestionnaire et des RH.
- Fournir des services ou recevoir une rémunération, en dehors du cours normal des affaires, d'une organisation qui fait concurrence à Propriétés de Choix ou à l'une de ses sociétés affiliées.
- Réaliser des investissements supérieurs à 5 % des titres cotés en bourse dans une entreprise qui fait concurrence à Propriétés de Choix ou l'une de ses sociétés affiliées sans divulguer l'investissement aux Services juridiques et au Service de la conformité.
- Investir auprès d'un fournisseur de Propriétés de Choix ou recevoir une rémunération d'un fournisseur, si vous avez une relation d'affaires avec ce dernier dans le cadre de votre rôle.
- Accepter un paiement ou un avantage d'une autre entité pour un travail que vous effectuez au nom de Propriétés de Choix.
- Prendre pour vous (ou détourner vers d'autres) une occasion d'affaires qui est destinée à Propriétés de Choix ou abuser de votre position de quelque manière que ce soit pour un gain personnel.
- Avoir un deuxième emploi ou un rôle caritatif qui exige beaucoup de votre temps pendant vos heures de travail.

N'utilisez pas les ressources, les données, les informations ou la propriété intellectuelle de Propriétés de Choix pour soutenir des activités externes ou personnelles, qu'elles soient caritatives, professionnelles ou communautaires.

Cadeaux et divertissements

Si vous avez des questions sur les cadeaux et les divertissements qu'il est acceptable de donner ou de recevoir, et sur les avantages qui doivent être refusés, veuillez consulter la page 20 du guide. Si vous avez encore des questions, veuillez en parler à votre gestionnaire, aux Ressources humaines ou au Service de la conformité, car ils peuvent vous aider à déterminer si un cadeau ou un divertissement est autorisé par le Code. Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous rend mal à l'aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Politique sur les voyages d'affaires et représentation ↗

Code de conduite des fournisseurs ↗

Politique sur les dons ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous devons toujours agir dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix et ne pas nous laisser influencer par des cadeaux et des divertissements dans nos décisions d'affaires. Accepter ou donner des cadeaux et des divertissements inappropriés peut nuire à votre réputation et à celle de Propriétés de Choix.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Donner et accepter des cadeaux et des divertissements

Vous ne devez pas accepter ou donner de cadeaux ou de divertissements qui pourraient être ou qui pourraient être perçus par d'autres comme étant une tentative d'influencer une décision d'affaires, de créer une obligation de faire quelque chose en retour ou une récompense personnelle pour avoir pris une décision d'affaires.

Si un cadeau ou un divertissement n'est pas approprié pour vous, il n'est pas non plus approprié de le remettre à votre conjoint, à un membre de votre famille, à un ami ou à toute autre personne.

N'envoyez jamais un cadeau à un agent public ou à un représentant du gouvernement, quelle que soit la valeur. Cela peut être considéré comme un « pot-de-vin » et peut avoir de graves conséquences juridiques pour vous et pour Propriétés de Choix, y compris des sanctions pénales (voir Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ↗).

Faites le suivi des cadeaux et des divertissements que vous offrez ou recevez et soyez prêt à produire un compte rendu des cadeaux et des divertissements, au besoin. Vous devrez peut-être aussi déclarer les cadeaux et les divertissements, conformément aux exigences énoncées à la page 20 ↗.

Les cadeaux et les divertissements doivent être :

- Peu fréquents (p. ex., moins de deux fois par année).
- Liés à un objectif commercial raisonnable.
- Conformes aux pratiques commerciales acceptables, compte tenu du secteur d'activité et de la situation géographique.
- Conformes à la loi, à la Politique sur les déplacements professionnels et les frais de représentation de Propriétés de Choix et aux types acceptables de cadeaux et de divertissements à la page 20 ↗.

Les cadeaux et les divertissements ne doivent pas être :

- Extravagants.
- Embarrassants ou reflétant ou pouvant refléter une mauvaise image de Propriétés de Choix (voir Comment prendre de bonnes décisions ↗).
- Indécents, pornographiques ou autrement considérés comme offensants.
- Acceptés d'un tiers si un processus d'appel d'offres impliquant cette partie est en cours et que vous participez au processus d'appel d'offres.
- Acceptés s'ils sont ou pourraient être perçus comme un conflit d'intérêts (voir les pages 17 et 18).
- Perçus comme étant une tentative d'influencer une décision d'affaires, de créer une obligation de faire quelque chose en retour ou une récompense personnelle pour avoir pris une décision d'affaires.

Types de cadeaux et de divertissements

Repas	Sacs-cadeaux, petits cadeaux	Billets pour des événements	Séminaires, conférences	Trésorerie, équivalent de trésorerie	Autres avantages
Acceptable					
Une offre pour aller dîner avec un tiers (locataire, fournisseur, etc.) un jour ouvrable normal afin de favoriser principalement les relations d'affaires.	Un sac-cadeau lors de la conférence d'un fournisseur ou d'une conférence de l'industrie, rempli de collations et de petits articles de toilette. Un petit article symbolique comme un stylo, un t-shirt ou un article arborant un logo. Les autres petits cadeaux doivent être inférieurs à 250 $.	Un événement sportif ou un événement de divertissement incluant un repas à prix raisonnable avec l'hôte (le fournisseur ou le locataire) et où l'hôte est présent.	Une présentation, un séminaire ou une conférence qui est principalement éducative et directement pertinente à votre travail, y compris un repas à prix raisonnable associé à cet événement.	Des cadeaux équivalents à une somme nominale en espèces de moins de 100 $, comme des coupons et des cartes-cadeaux remis lors d'événements organisés par l'entreprise, les fournisseurs ou l'industrie.	Utilisation des locaux d'un locataire ou d'un fournisseur pour des événements d'entreprise.
Inacceptable (sans l'approbation de votre responsable de département)					
Une offre de repas extravagant pour vous, votre équipe, vos amis ou votre famille, payé par un locataire ou un fournisseur, que le client ou le fournisseur soit présent ou non.	Un panier-cadeau rempli d'appareils électroniques coûteux (p. ex., moniteurs d'activité, iPad, etc.) provenant d'un fournisseur ou d'un locataire. Si le panier de cadeaux ne peut être respectueusement retourné, vous pouvez accepter le cadeau au nom de Propriétés de Choix afin qu'il puisse être tiré au sort. Une caisse de bon vin, une montre coûteuse ou tout autre cadeau de valeur importante.	Des billets pour un événement convoité (p. ex., les séries éliminatoires, les conférences avec des conférenciers recherchés, etc.), des billets où l'hôte n'est pas présent ou le divertissement ne doit pas être accepté en fonction des critères à la page 19.	Les billets d'avion ou l'hébergement payés par un fournisseur ou un locataire pour des conférences, des voyages de golf, des vacances, etc.	De l'argent en espèces ou en quasi-espèces d'une valeur supérieure à 100 $, comme les bons d'achat, cartes-cadeaux, billets de loterie, chèques, prêts, crédits, actions ou options.	Des rabais personnels ou d'autres avantages offerts par des fournisseurs ou des locataires qui ne sont pas offerts au public ou à d'autres collègues de Propriétés de Choix (p. ex., des rabais sur les rénovations domiciliaires, les électroménagers, etc.).

Concurrence loyale

Si vous avez des questions au sujet de la concurrence loyale, veuillez communiquer avec les Services juridiques. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Politique Pouvoir de lier la société ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous menons une concurrence loyale sur les marchés où nous exerçons nos activités et nous nous conformons aux lois sur la concurrence.

Il existe des lois pour protéger la concurrence, et leur non-respect peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix et pour vous personnellement, sous forme d'atteinte à la réputation, de poursuites judiciaires et de sanctions financières et criminelles.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

✓ Faire attention aux demandes de tiers qui pourraient avoir une incidence sur la concurrence

- Agissez dans l'intérêt supérieur de Propriétés de Choix, et non de tiers. Consultez toujours les Services juridiques ou le Service de la conformité avant de donner suite aux demandes des locataires ou d'autres personnes qui peuvent avoir une incidence sur la concurrence sur le marché des locataires.

✓ Toujours agir de manière juste et conforme

- N'agissez pas de manière à prévenir ou à minimiser la concurrence sur un marché.

× Ne pas conspirer avec les concurrents

- Agissez indépendamment de nos concurrents.
- Ne vous mettez pas d'accord sur les prix ou les marchés dans lesquels nous exerçons nos activités.
- N'agissez pas en tant qu'intermédiaire entre des concurrents ou des tiers (y compris nos locataires) pour faciliter un accord entre des parties qui se font concurrence.
- Vous pouvez avoir des interactions et des communications avec des concurrents, comme l'exige votre fonction. C'est le cas notamment lorsque nous avons des coentreprises, des accords de financement ou lorsque nous effectuons des transactions avec des concurrents. Si vous avez des doutes quant à la nature acceptable de votre interaction avec un concurrent, consultez les Services juridiques avant l'interaction.
- Assurez-vous que toutes les ententes ou tous les arrangements informels avec nos concurrents ont été examinés par les Services juridiques et sont conformes aux directives de la Politique Pouvoir de lier la société.
- Si vous participez à des associations commerciales, vous devez limiter vos activités à celles qui sont clairement en harmonie avec les objectifs et les obligations de Propriétés de Choix en vertu des lois sur la concurrence applicables.

× Ne pas partager de renseignements sensibles (p. ex., les plans stratégiques de l'entreprise, les termes d'emploi) avec les concurrents

- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels, non publics ou commercialement sensibles de Propriétés de Choix à l'externe. Cela comprend de l'information confidentielle et non publique sur nos locataires.
- Ne demandez pas de renseignements confidentiels concernant un concurrent et,
  si vous en recevez par erreur, signalez-le, supprimez-les et ne les divulguez pas à d'autres.

Négociation des titres

Si vous avez des questions au sujet de la négociation de titres ou si vous voulez savoir si une certaine information est considérée comme de l'« information importante non publique », veuillez communiquer avec les Services juridiques. Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous rend mal à l'aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Politique Négociation des titres ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix encourage tous les collègues à devenir des porteurs de parts de Propriétés de Choix et estime que chacun doit prendre ses décisions d'investissement sur la base d'informations accessibles au public. Dans le cadre de nos fonctions, nous sommes souvent exposés à des renseignements sur Propriétés de Choix ou d'autres organisations avec lesquelles nous faisons affaire. Ces renseignements ne sont généralement pas connus du public et s'ils l'étaient, ils pourraient influencer le cours des titres de cette société.

Cette information privilégiée peut constituer de l'« information importante non divulguée » et la négociation fondée sur cette information est contraire à la loi. Par exemple, il peut s'agir de plans stratégiques, d'acquisitions ou de fusions proposées, de prévisions ou résultats financiers positifs ou négatifs, de changements dans la direction, de litiges importants et de cession d'actifs.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Titres de Propriétés de Choix, Loblaw et Weston

N'achetez ni ne vendez de titres de Propriétés de Choix, de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») ou de George Weston Limitée (« Weston »), directement ou indirectement (par l'entremise de membres de la famille ou autrement), si vous êtes au courant d'information importante non divulguée.

Ne « tuyautez » pas qui que ce soit au sujet d'information importante non divulguée. La communication d'information privilégiée est une forme de délit d'initié et est également contre la loi.

Propriétés de Choix peut annoncer des périodes de négociation de temps à autre et a établi des périodes de négociation régulières auxquelles vous devez vous conformer. Si les périodes de négociation sont en vigueur, assurez-vous d'en prendre connaissance et de les comprendre.

Si vous n'êtes pas certain que l'information a été diffusée au public, traitez-la comme si elle n'avait pas été diffusée.

Titres d'autres sociétés

N'achetez pas et ne vendez pas les actions d'une entreprise ou ne suggérez à personne d'autre de le faire lorsque vous avez de l'information importante non divulguée à propos de cette entreprise (par l'entremise de votre emploi chez Propriétés de Choix ou ses sociétés affiliées ou autrement).

Lutte contre la fraude

Propriétés de Choix ne tolère aucune fraude, aussi insignifiante qu'elle puisse paraître.

Si vous avez des questions au sujet de la fraude, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le!** ↗

Ressources supplémentaires

Politique antifraude ↗

Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes ↗

Politique sur les voyages d'affaires et représentation ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

La fraude est un acte intentionnel de tromperie, de contrefaçon, de mensonges ou de dissimulation de faits importants. Il s'agit d'un crime grave qui peut avoir une incidence sur nos activités, nos profits et notre réputation et qui peut entraîner des poursuites judiciaires contre Propriétés de Choix et les personnes concernées.

La fraude peut se produire dans n'importe quelle partie de nos activités, y compris la construction et le développement, lors de l'acquisition de biens et de services, l'établissement de rapports financiers et même dans les fonctions administratives.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

✕ **Ne vous livrez pas à des comportements frauduleux**

Soyez clair lors de relations avec les collègues, les locataires et les tiers, que Propriétés de Choix ne tolère aucune activité frauduleuse.

Conformez-vous à notre Politique antifraude et à notre Politique sur les déplacements professionnels et les frais de représentation. Les demandes de remboursement fondées sur des reçus fictifs ou gonflés ou sur des articles à usage personnel constituent un acte de fraude.

✓ **Signalez les cas de fraude**

Chaque collègue a la responsabilité de signaler les cas présumés de fraude, tant à l'interne qu'à l'externe. Il s'agit notamment de signaler tout cas où vous vous engagez auprès d'une organisation et que vous soupçonnez ou savez qu'elle a commis des activités frauduleuses.

✓ **Faites des rapports honnêtes et tenez des dossiers exacts**

- Ne falsifiez pas de documents, ne présentez pas des faits de façon inexacte ou ne faites pas des déclarations malhonnêtes de façon intentionnelle.
- Tenez des dossiers clairs, précis et complets.

Lutte contre la corruption et le blanchiment d’argent

Pour protéger notre marque et notre réputation, nous avons une tolérance zéro pour toute forme de corruption ou de blanchiment d’argent.

Si vous avez des questions au sujet de la lutte contre la corruption et le blanchiment d’argent, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l’aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Politique antifraude ↗

Politique sur les dons ↗

Politique sur les voyages d'affaires et représentation ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous exploitons des propriétés, travaillons avec des fournisseurs et interagissons régulièrement avec des tiers. Ces interactions peuvent représenter des occasions pour des pots-de-vin et la corruption.

Les pots-de-vin comprennent le fait de donner ou de recevoir des cadeaux, des voyages, des marques d’hospitalité, l’offre d’un emploi à des parents de tiers et certains types de paiements monétaires, afin d’obtenir un résultat favorable pour vous personnellement ou pour Propriétés de Choix.

La corruption est l’utilisation abusive du pouvoir par une personne pour un intérêt privé. La corruption englobe des comportements contraires à l’éthique, y compris l’acceptation de pots-de-vin en échange d’un traitement préférentiel, les conflits d’intérêts et les comportements anticoncurrentiels.

Le blanchiment d’argent est illégal. Il s’agit d’un effort de la part d’individus ou d’organisations pour dissimuler les produits de leurs crimes en les faisant paraître légitimes.

Propriétés de Choix ou son représentant désigné peut participer au lobbying des titulaires de bureaux publics de temps à autre sur certains points. Toutes ces activités doivent être menées de façon ouverte, transparente et conforme à toutes les exigences applicables en matière d’inscription de lobbying.

Lutte contre la corruption et le blanchiment d’argent

Pour protéger notre marque et notre réputation, nous avons une tolérance zéro pour toute forme de corruption ou de blanchiment d’argent.

Si vous avez des questions au sujet de la lutte contre la corruption et le blanchiment d’argent, veuillez communiquer avec les Services juridiques ou le Service de la conformité. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l’aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Politique antifraude ↗

Politique sur les dons ↗

Politique sur les voyages d'affaires et représentation ↗

***Remarque :** Un agent public est une personne qui occupe une position d’autorité officielle qui lui est conférée par un État et comprend ceux qui occupent une position législative, administrative ou judiciaire, qu’ils soient nommés ou élus.

● Qu’est-ce que cela signifie pour moi?

✕ Ne faites pas de pots-de-vin

- Ne payez pas et n’offrez pas de pots-de-vin, de paiements ou de cadeaux pour obtenir un résultat favorable de la part d’agents publics ou d’autres parties.*
- Ne cherchez pas à obtenir ni accepter de pots-de-vin qui vous sont offerts par qui que ce soit.

✕ Ne faites pas de blanchiment d’argent

Faites affaire avec des tiers qui vous fournissent des renseignements exacts et appropriés afin de pouvoir déterminer si les paiements sont appropriés et légitimes.

Ne participez pas aux opérations ou aux paiements qui impliquent le blanchiment d’argent et ne les autorisez pas.

✓ Respectez les lois anticorruption et les règlements sur le lobbying

- Respectez les lois anticorruption dans les marchés où nous exerçons nos activités.
- Ne faites des dons qu’après les avoir déclarés au Service de la conformité et avoir reçu l’approbation de votre responsable de département.
- Ne participer à des activités de lobbying qu’au nom de Propriétés de Choix si autorisé à le faire et s’assurer de la conformité à toutes les exigences applicables en matière de lobbying.

✓ Faites preuve de diligence raisonnable au moment de faire appel à des tiers ou de travailler avec eux

Assurez-vous de faire preuve de diligence raisonnable à l’égard des fournisseurs, notamment en ce qui concerne la compréhension de la propriété. Vérifiez les tiers avec lesquels nous traitons, particulièrement ceux qui exécutent des services en notre nom.

Veillez à ce que nous tenions des dossiers précis, clairs et complets de toutes les transactions qui reflètent la véritable nature commerciale de la transaction.

Intégrité de l'information financière

Si vous avez des questions au sujet de l'information financière, veuillez communiquer avec votre gestionnaire ou le Service de la conformité. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le! ↗**

Ressources supplémentaires

Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

En tant qu'entité cotée en bourse, Propriétés de Choix est tenue de présenter ses résultats financiers de façon exhaustive, exacte et transparente.

Une comptabilité et des comptes rendus précis, effectués en temps voulu, sont nécessaires pour prendre des décisions d'affaires responsables et pour alimenter la confiance des parties prenantes.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Nous faisons état des transactions d'affaires de Propriétés de Choix en temps opportun, de manière équitable et précise.

Propriétés de Choix emploie des pratiques adaptées et efficaces en matière de comptabilité, de vérification et de contrôles d'entreprise, conformes aux normes du secteur. Elle respecte en tout temps les principes, les règles et les contrôles comptables reconnus.

Elle entend fournir des rapports complets, exacts et transparents, conformément à la loi. À cet effet, les collègues sont tenus :

- de déclarer leurs dépenses avec précision et honnêteté;
- d'utiliser les fonds de Propriétés de Choix uniquement à des fins légitimes;
- de coopérer entièrement avec les vérificateurs internes et externes de Propriétés de Choix; et
- de consigner des renseignements exacts dans les livres, les registres, les rapports, les états financiers et les communications publiques de l'entreprise.

Tous les collègues responsables de préparer des communications publiques de Propriétés de Choix, ou de fournir des renseignements dans le cadre de ce processus, doivent s'assurer que toutes les communications qu'ils examinent ou tous les renseignements qu'ils fournissent sont exacts, valides et complets.

Vous avez la responsabilité de soumettre à votre gestionnaire les questions et les préoccupations que vous pouvez avoir, ou qui sont portées à votre attention, concernant les questions de comptabilité ou de divulgation.

Respecter nos actifs

La réputation de Propriétés de Choix, sa marque et les informations que nous recueillons auprès des locataires et de nos collègues sont des atouts extrêmement précieux, mais ils peuvent être endommagés par la négligence. Vos actions et vos paroles, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, comptent réellement.

Renseignements confidentiels

Si vous avez des questions concernant les renseignements confidentiels ou si vous voulez savoir si une information est considérée comme « confidentielle », veuillez en parler à votre gestionnaire ou au Service de la conformité. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le! ↗**

Ressources supplémentaires

Politique sur la sécurité de l'information ↗

Classification de l'information et gestion des données ↗

Norme de conduite relative aux renseignements personnels ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Vous pouvez avoir accès à des renseignements précieux qui peuvent être intéressants pour des tiers, notamment des concurrents, des criminels et des médias. Chez Propriétés de Choix, nous protégeons nos renseignements confidentiels et
nous respectons les autres renseignements confidentiels qui nous sont confiés par des tiers. L'utilisation non autorisée de ces renseignements peut entraîner de graves conséquences pour Propriétés de Choix.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Comprendre les renseignements confidentiels

Les renseignements confidentiels sont des renseignements qui n'ont pas été divulgués publiquement. Il s'agit, par exemple, de plans d'affaires, de marketing et de sites, de plans de projets, de conceptions techniques, de conditions de location et de bail, de plans d'améliorations locatives, d'informations sur les ventes et les finances des locataires, de processus commerciaux, de marques et de droits d'auteur, d'informations sur les collègues, les fournisseurs et les locataires et de tous les rapports, données, prévisions et stratégies financiers.

Divulguer des renseignements confidentiels en toute sécurité

- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels avec d'autres collègues de Propriétés de Choix à moins qu'ils aient besoin de connaître ces renseignements pour faire leur travail.
- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels à l'externe, sauf si :
  1) vous êtes tenu de le faire en vertu de la loi et vous avez consulté les Services juridiques avant de les divulguer; ou 2) vous avez une entente de non-divulgation de renseignements confidentiels écrit et signé et vous avez obtenu l'approbation de votre gestionnaire et toutes les autres approbations nécessaires, comme l'exigent les politiques et procédures de Propriétés de Choix. Protégez les renseignements confidentiels, qu'ils soient oraux, écrits ou électroniques.
- N'acceptez pas, n'utilisez pas et ne cherchez pas à obtenir des renseignements confidentiels de tiers si vous savez ou soupçonnez que vous n'êtes pas autorisé à les divulguer.
- Ne divulguez pas de renseignements confidentiels sur les employeurs précédents ou les tiers.

Départ de Propriétés de Choix

Lorsque vous cessez de travailler chez Propriétés de Choix, vous devez immédiatement lui rendre tous les renseignements confidentiels en votre possession et respecter les conditions de votre contrat de travail avec Propriétés de Choix.

Si vous ne travaillez plus chez Propriétés de Choix, vous devez quand même protéger les renseignements confidentiels de Propriétés de Choix.

Gestion des documents

- Conformez-vous aux procédures et aux pratiques de gestion des documents pour les normes de stockage et d'élimination des renseignements confidentiels.

Confidentialité

Si vous avez des questions concernant la confidentialité ou si vous voulez savoir si une information est considérée des « renseignements confidentiels », veuillez en parler à votre gestionnaire ou au Bureau de la protection de la vie privée et si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, **dites-le! ↗**

Ressources supplémentaires

Politique de confidentialité ↗

Politique sur la sécurité de l'information ↗

Classification de l'information et gestion des données ↗

Norme de conduite relative aux renseignements personnels ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Nous interagissons avec de nombreux collègues et individus dans le cadre de nos activités de location, de développement, d'investissement et de finances. Grâce à ces interactions, nos locataires, nos fournisseurs et nos collègues nous confient leurs renseignements personnels et nous font confiance pour les protéger et faire en sorte qu'ils sont recueillis, utilisés et partagés de manière respectueuse et responsable.

Le non-respect des politiques de Propriétés de Choix et du droit sur la protection de la vie privée peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix, notamment sous forme d'atteintes à la vie privée, d'amendes et de pénalités, d'atteinte à notre marque et à notre réputation, et de perte de confiance de la part de nos locataires, fournisseurs, collègues et partenaires.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Comprendre les renseignements personnels

Les renseignements personnels sont des renseignements concernant une personne identifiable. Cela comprend tout ce qui identifie ou pourrait être raisonnablement associé à une personne : ses antécédents, sa situation financière ou sa condition sociale. Même le nom, l'adresse et le numéro de téléphone d'une personne constituent des renseignements personnels.

Les autres types de renseignements personnels que nous recueillons et manipulons à l'échelle de Propriétés de Choix comprennent les renseignements personnels des collègues (c.-à-d. les renseignements nécessaires pour gérer la relation d'emploi avec nos collègues, comme le numéro d'assurance sociale ou les renseignements sur les régimes de retraite et d'avantages sociaux).

Les exceptions à cette définition comprennent les coordonnées professionnelles telles que le titre du poste et l'adresse électronique ou le numéro de téléphone au travail. Ce type de renseignements ne serait pas considéré comme des renseignements personnels.

Traitez les renseignements personnels de manière responsable

- Recueillez, utilisez et divulguez des renseignements personnels conformément à notre Politique relative au respect de la vie privée.
- Recueillez les renseignements personnels minimaux requis pour répondre à nos besoins commerciaux et pour effectuer votre travail.
- Détruisez ou dépersonnalisez de façon sécuritaire les renseignements personnels lorsqu'ils ne sont plus nécessaires.
- Protégez les renseignements personnels contre la perte, le vol, la mauvaise utilisation, l'accès non autorisé, la divulgation ou la modification.
- Signalez immédiatement toute violation liée à la confidentialité, réelle ou présumée, à votre gestionnaire et au Bureau de la protection de la vie privée.

Vous devez faire appel au Bureau de la protection de la vie privée de Propriétés de Choix si vous :

- Élaborez un programme, un produit ou un service comportant des renseignements personnels (p. ex., développement des affaires, innovation, marketing);
- Aimeriez demander l'accès à vos renseignements personnels ou y apporter des corrections, ou si vous avez reçu une demande d'accès ou de correction d'une autre partie;
- Recherchez ou renouvelez des relations avec des fournisseurs lorsque des renseignements personnels sont nécessaires; ou
- Savez ou soupçonnez que des renseignements personnels sont consultés ou divulgués de manière inappropriée, utilisés à mauvais escient, manipulés incorrectement ou altérés.

Sécurité de l'information

Si vous avez des questions concernant la sécurité de l'information, veuillez les poser à votre gestionnaire ou consulter les ressources de la Sécurité de l'information sur le signalement des incidents potentiels de sécurité de l'information, notamment la réception d'un courriel ou d'un message texte inattendu qui vous met sur vos gardes, le fait d'être témoin d'un comportement suspect ou le fait de savoir qu'une personne se fait passer pour un représentant de Propriétés de Choix. Si vous êtes témoin de quelque chose qui vous rend mal à l'aise, **dites-le! ↗**

Ressources supplémentaires

Politique sur la sécurité de l'information ↗

Politique sur l'utilisation acceptable des biens de TI ↗

Norme de sécurité des applications ↗

Norme de sécurité en matière d'infonuagique ↗

Norme de sécurité du chiffrement ↗

Norme de sécurité des appareils d'utilisateur final ↗

Norme de gestion de l'identité et de l'accès ↗

Norme sur la sécurité du réseau ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

La sécurité de l'information est une priorité chez Propriétés de Choix. Il est important de protéger les renseignements et les actifs de Propriétés de Choix contre toute utilisation abusive. Vous devez connaître et assurer le respect de nos normes et pratiques internes visant à atténuer les risques d'atteinte à la sécurité; celles-ci sont établies en fonction des normes et règlements des gouvernements et de l'industrie.

La non-conformité peut avoir des conséquences importantes pour Propriétés de Choix sous forme d'atteinte à la marque et à la réputation, de sanctions pécuniaires et de poursuites en justice potentielles.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Connaissez vos responsabilités en matière de sécurité de l'information

- Soyez conscient des responsabilités en matière de sécurité de l'information reliées à votre rôle.
- Informez-vous en passant en revue les ressources supplémentaires, notamment la politique, les procédures et les ressources sur la sécurité de l'information qui sont mises à votre disposition.
- Assurez-vous de suivre toute formation en ligne sur la sécurité qui vous est assignée.
- Assurez-vous que les fournisseurs avec lesquels vous travaillez et qui fournissent des services numériques/en ligne et d'assistance, ou qui accèdent à des renseignements sensibles, ont des pratiques de sécurité rigoureuses pour protéger Propriétés de Choix.

Manipuler de façon sécuritaire les renseignements et les appareils électroniques de Propriétés de Choix

Utilisez les renseignements de Propriétés de Choix et les appareils électroniques au profit de Propriétés de Choix. Manipulez ces biens de façon sécuritaire et protégez-les contre le vol, l'utilisation abusive ou les dommages.

L'utilisation personnelle occasionnelle des ordinateurs, téléphones et autres équipements de communication de Propriétés de Choix est autorisée, mais ne doit pas interférer avec votre productivité ou vos activités professionnelles. Si vous utilisez des actifs gérés par Propriétés de Choix à des fins personnelles, vous ne devez avoir aucune attente en matière de respect de la vie privée, car Propriétés de Choix a le droit d'accéder à ces actifs à tout moment.

Protégez toujours votre accès à Propriétés de Choix : code d'accès au réseau, adresse de courriel, mot de passe et carte d'accès. Ne partagez jamais vos mots de passe.

Marque et propriété intellectuelle

Si vous avez des questions au sujet de notre marque et de notre propriété intellectuelle, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, le service Marketing et communications ou les Services juridiques. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Lignes directrices de la marque ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Pour que nous puissions promouvoir efficacement notre marque, nous devons respecter son identité et sa promesse. Notre identité de marque englobe les éléments visuels de notre marque, notamment nos logos, nos polices de caractères, nos couleurs, notre iconographie, etc. Notre identité de marque est le reflet de notre promesse de créer une valeur durable pour nos intervenants et de notre responsabilité active envers l'environnement et nos communautés.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Matériel promotionnel

L'identité de marque de Propriétés de Choix est une propriété intellectuelle et doit être respectée.

- N'utilisez les logos, les polices, les couleurs et l'iconographie de Propriétés de Choix que conformément à nos lignes directrices de la marque.
- Consultez l'équipe du marketing de l'entreprise avant de créer du nouveau matériel de marque et obtenez l'approbation finale de l'équipe du marketing de l'entreprise avant de le déployer.
- Le matériel de marque comprend notamment les modèles et guides internes, l'affichage numérique et physique, les ressources pour les locataires, les médias sociaux, le contenu Web et le matériel promotionnel.
- Lorsque vous utilisez la propriété intellectuelle d'autrui (p. ex., des logos), consultez l'équipe du marketing d'entreprise pour vous assurer que l'approbation du tiers est bien documentée.

Questions générales des médias

Pour préserver l'intégrité de notre marque, nous devons être cohérents dans nos messages à tous les intervenants et protéger les renseignements confidentiels et exclusifs :

- Ne parlez jamais en public ou aux médias au nom de Propriétés de Choix sans l'approbation des Relations avec les investisseurs, du VPE, Construction et développement ou des Services juridiques. Cela comprend notamment les interventions concernant Propriétés de Choix pouvant avoir lieu lors d'événements publics ou de conférences professionnelles.
- Assurez-vous de toujours fournir des renseignements objectifs et exacts, si vous êtes autorisé à parler publiquement au nom de Propriétés de Choix.
- Transmettez toutes les demandes de renseignements concernant les porteurs de parts et la communauté financière aux Relations avec les investisseurs ou aux Services juridiques.
- Lorsque vous fournissez le profil d'une entreprise à un tiers, utilisez notre déclaration « À propos de nous » dans nos directives sur la marque. Exemples de cas d'utilisation : matériel promotionnel pour des événements que Propriétés de Choix commandite ou auxquels elle participe; présentations à usage externe.
- Si un collègue cherche à fournir un témoignage pour le site Web d'un fournisseur, il doit obtenir l'approbation de son vice-président fonctionnel et du service Marketing et communications.

Médias sociaux

Si vous avez des questions au sujet des médias sociaux, veuillez communiquer avec votre gestionnaire, le service marketing et communications ou les Services juridiques. Si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, dites-le! ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Les médias sociaux sont un outil de marketing et de communication puissant qui nous permet de promouvoir notre marque, d'accroître l'engagement des intervenants et de fournir un service à la clientèle. Il est important que nous utilisions les médias sociaux de manière responsable, que ce soit à des fins personnelles ou professionnelles.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Activités sur les médias sociaux

Faites toujours preuve de discernement dans vos activités professionnelles et personnelles sur les médias sociaux lorsqu'il y a un lien avec Propriétés de Choix.

Protégez la marque, la réputation, la cote d'estime et les informations confidentielles et exclusives de Propriétés de Choix ou de ses partenaires, y compris les locataires, les fournisseurs, les concurrents et les collègues.

Les renseignements confidentiels ou exclusifs comprennent, mais sans s'y limiter, les renseignements financiers ou opérationnels non publics comme les stratégies et les prévisions, les informations prévisionnelles, les détails relatifs à une question juridique et les renseignements personnels des collègues.

Si vous publiez au nom de Propriétés de Choix, obtenez le consentement écrit de vos collègues ou de nos partenaires commerciaux avant de publier des photos ou des vidéos d'eux dans lesquelles ils sont reconnaissables.

Soyez respectueux dans toutes vos interactions sur les médias sociaux, y compris le contenu que vous partagez, vos commentaires et vos messages directs. Ne publiez rien qui soit diffamatoire, contraire à l'éthique ou illégal. Évitez les commentaires sur nos locataires, nos concurrents ou les autres collègues qui peuvent être perçus comme négatifs.

- N'utilisez pas trop les médias sociaux pendant les heures de travail.
- Ne créez pas de groupes ou de profils publics au nom de Propriétés de Choix ou de ses partenaires.
- Avant de participer aux médias sociaux au nom de Propriétés de Choix, veuillez en informer le service marketing et communications de l'entreprise, qui obtiendra les approbations nécessaires.

Avant de publier du nouveau contenu, les utilisateurs autorisés doivent obtenir l'approbation des gestionnaires concernés pour s'assurer que les informations partagées sont exactes.

Un avenir durable

Si vous avez des questions concernant les activités environnementales, sociales et de gouvernance, veuillez communiquer avec le Service de la conformité et, si vous voyez quelque chose qui vous met mal à l'aise, dites-le! ↗

Ressources supplémentaires

Page d'accueil ESG ↗

Notre politique et pourquoi elle est importante

Propriétés de Choix s'efforce d'être une entreprise citoyenne de premier plan et soutient les activités environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») et de responsabilité sociale de l'entreprise décrites dans notre rapport ESG et sur notre page d'accueil ESG.

Propriétés de Choix concentre son programme ESG principalement autour de deux piliers qui nous permettent de créer une valeur durable et qui correspondent aux intérêts de nos parties prenantes : la lutte contre les changements climatiques et l'équité sociale.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi?

Dans le cadre de son engagement envers l'ESG, Propriétés de Choix entend notamment :

- respecter l'environnement;
- parvenir à zéro émission nette de gaz à effet de serre;
- faire preuve d'intégrité en matière d'approvisionnement;
- faire une différence positive dans nos communautés;
- refléter les diversités culturelles de notre pays; et
- offrir un milieu de travail formidable.

Propriétés de Choix a fixé des objectifs ESG que vous devez garder à l'esprit lorsque vous prenez des décisions dans votre travail quotidien. Nous vous encourageons à vous comporter de manière à faire progresser l'objectif de Propriétés de Choix de créer une valeur et un avenir durables.

Ressources supplémentaires

Vue d'ensemble

- Affiche « Dites-le! » ↗
- Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, l'audit et les contrôles internes ↗

Avoir nos locataires et nos collègues à cœur

- Cadre DEI ↗
- Politique sur l'accessibilité ↗
- Plan d'accessibilité pluriannuel ↗
- Politique relative à l'accessibilité du service à la clientèle et aux locataires ↗
- Programme d'aide aux employés et à leur famille ↗
- Politique sur la violence, le harcèlement et la discrimination en milieu de travail ↗
- Politique relative à la santé et à la sécurité ↗
- Politique de l'environnement ↗

Assumer nos actions

- Politique sur les conflits d'intérêts ↗
- Politique Pouvoir de lier la société ↗
- Politique sur l'approbation des dépenses ↗
- Politique sur les voyages d'affaires et représentation ↗
- Politique Négociation des titres ↗
- Politique antifraude ↗
- Procédure relative aux plaintes concernant la comptabilité, les audits et les contrôles internes ↗
- Politique sur les dons ↗

Respecter nos actifs

- Politique sur la sécurité de l'information ↗
- Classification de l'information et gestion des données ↗
- Norme de conduite relative aux renseignements personnels ↗
- Politique sur l'utilisation acceptable des biens de TI ↗
- Norme de sécurité des applications ↗
- Norme de sécurité en matière d'infonuagique ↗
- Norme de sécurité du chiffrement ↗
- Norme de sécurité des appareils d'utilisateur final ↗
- Norme de gestion de l'identité et de l'accès ↗
- Norme sur la sécurité du réseau ↗
- Lignes directrices de la marque ↗
- Page d'accueil ESG ↗

Des procédures supplémentaires peuvent être consultés ici ↗

Interprétation

La responsabilité de l'interprétation du Code de Propriétés de Choix relève du vice-président, avocat général et secrétaire, et du vice-président, Ressources humaines.

Révision

La présente politique fait l'objet d'une révision une fois par an et ponctuellement, si nécessaire.

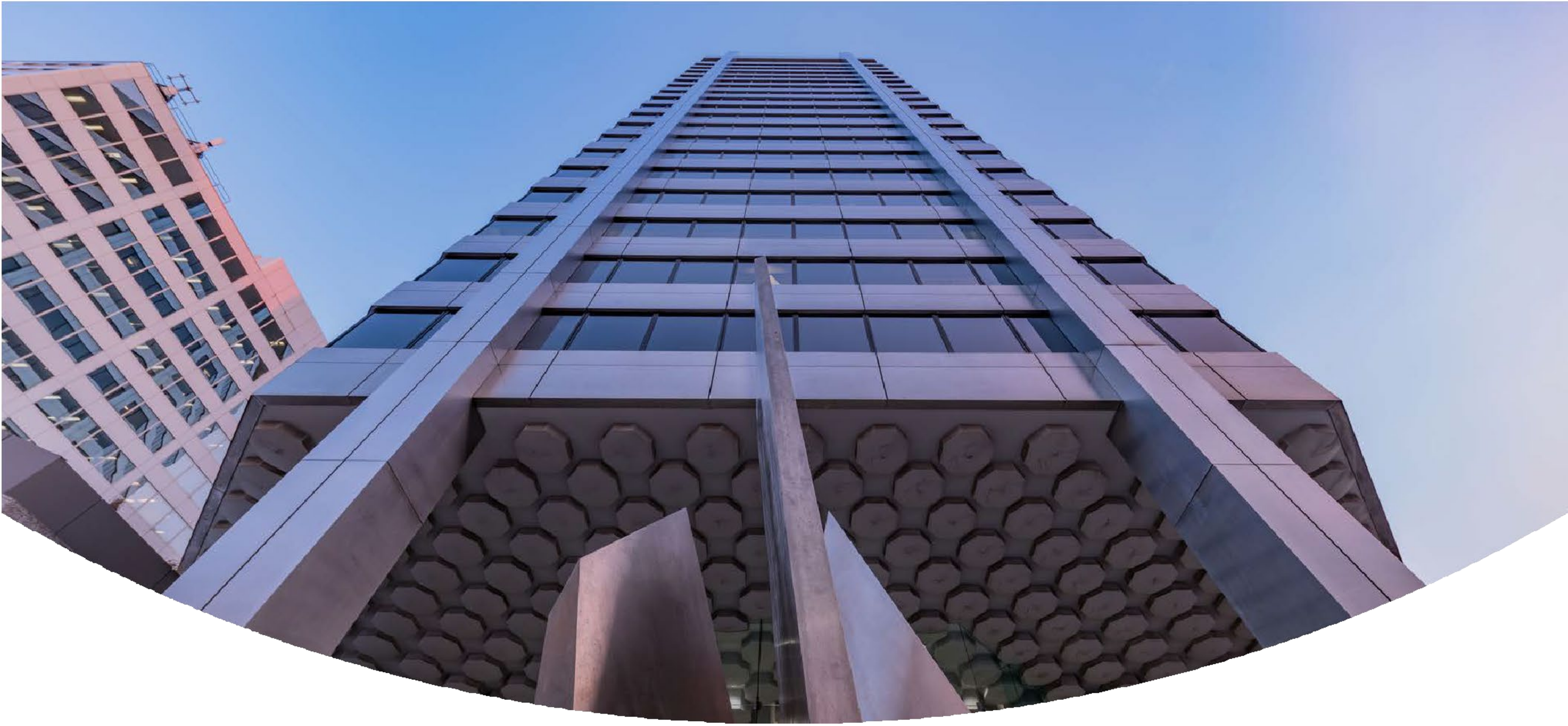

PropriétésDeChoix